

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 26 février 2019**, à 19 h, au siège social de la Commission scolaire, au 2255, avenue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Est présent, monsieur le président :

Flibotte, Richard.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Bilodeau, Sylvie,	Fortin, Yannick, commissaire parent,
Continelli, Marie-Josée, commissaire parent,	Nichols, Martin,
Croteau, Sophie, commissaire parent,	Noël, Pierre,
Croteau, Steve,	Petit, Ghislaine
Donais, Sylvie,	Simard, Élyse.

Avaient prévenu de leur absence, mesdames et messieurs les commissaires :

Corbeil, Annick, commissaire parent,
Favreau, Jacques,
Martin, France,
Rondeau, Daniel.

Était absent, monsieur le commissaire :

Messier, Jean-François.

Est aussi présente, madame :

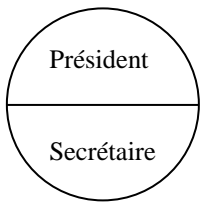
Dupré, Caroline, directrice générale.

Sont invités, mesdames et messieurs :

Dion, Gaétan, directeur du Service des ressources informatiques et du transport scolaire,
Gagnon, Sagette, régisseuse aux communications,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles,
St-Germain, Karina, directrice des Services éducatifs et responsable de l'organisation scolaire.

Ouverture de la séance

Monsieur Richard Flibotte, président, procède à l'ouverture de la séance.



Livres des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Nomination d'un secrétaire d'assemblée

C-19-02-123 Madame Sylvie Donais propose et il est unanimement résolu de nommer monsieur Jean-François Soumis secrétaire d'assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

C-19-02-124 Madame Élyse Simard propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019

C-19-02-125 Mesdames et messieurs les commissaires ayant tous reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits par la loi, madame Sylvie Bilodeau propose et il est unanimement résolu d'exempter le secrétaire d'assemblée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019, et de l'approuver tel quel.

Période de questions

Aucune question.

Reddition de comptes sur un contrat octroyé en situation d'urgence

La directrice générale rend compte d'un contrat attribué en situation d'urgence à *Conciergerie Roger Nault 1980*, d'un montant de 97 874,59 \$ (taxes incluses), pour des travaux effectués à l'école secondaire Casavant à la suite du dégât d'eau.

Nomination

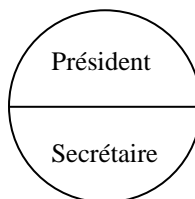
C-19-02-126 Madame Sophie Croteau propose et il est unanimement résolu d'accepter la nomination de monsieur **Alexandre Cadieux**, au poste de directeur adjoint à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe à 100%, et ce, à compter du 27 février 2019.

Octroi d'un contrat pour les travaux de réparation en suivi au sinistre de l'école secondaire Casavant

CONSIDÉRANT le régime d'indemnisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50550 qui couvrira la totalité des coûts reliés aux travaux de reconstruction;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1819-ISC-07 en vue d'engager une entreprise pour la réalisation des travaux de reconstruction après sinistre à l'école secondaire Casavant, immeuble Samuel-Casavant;

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**



CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet représentant de l'architecte au dossier, Vincent Boulianne, architecte.

Monsieur Yannick Fortin propose et il est unanimement résolu :

C-19-02-127

- d'octroyer le contrat à *Construction Benoit Moreau inc.* plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 285 500,00\$, (taxes exclues) ;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à l'octroi de ce contrat.

Octroi d'un contrat pour la mise aux normes des issues de secours et ajout d'une plateforme élévatrice à l'école Roger-LaBrègue

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe une subvention dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » - 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe une subvention dans le cadre de la mesure 30850 « Amélioration de l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées » - 2018-2019;

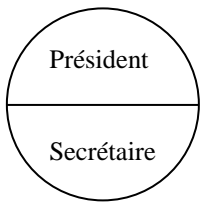
CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1819-RLA-01 en vue d'engager une entreprise pour la mise aux normes des issues de secours et l'ajout d'une plateforme élévatrice à l'école Roger-LaBrègue;

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet représentant de l'architecte au dossier, Patrick Fournier, architecte.

Madame Marie-Josée Continelli propose et il est unanimement résolu :

C-19-02-128

- d'octroyer le contrat à *Construction Bugère inc.*, seul soumissionnaire conforme, au montant de 468 800,00\$ (taxes exclues) ;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à l'octroi de ce contrat.



**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Questions diverses

Aucune question.

Agenda du président

Monsieur Richard Flibotte, président, fait rapport de ses rencontres de la dernière semaine, de même que la correspondance reçue et mise à la disposition de tous les commissaires.

Levée de la séance

C-19-02-129

Monsieur Martin Nichols propose et il est unanimement résolu de lever la séance.

Président

Secrétaire général

